



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} octobre 2025
actualisées au 28/01/2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont soumises à la TVA.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 01/10/2025).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région en vigueur au 01/10/2025.

Les conditions de la présente brochure ne s'appliquent pas aux clients qui seraient transférés vers la Banque Judiciaire. Dans ce cas, il conviendra de se référer à notre brochure de tarification spécifique Banque de l'Orme.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr
(Coût de connexion selon votre opérateur)**

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1.1. Compte courant et services associés 06
- 1.2. Banque à distance & échanges de données informatisées 09
- 1.3. Gestion de trésorerie 14
- 1.4. Télécollecte de chèques 14
- 1.5. Opérations de paiement et d'encaissement 15
- 1.6. Dates de valeur (jours ouvrés) .. 20
- 1.7. Instruments de paiements 21
- 1.8. Solutions d'encaissement 22

2 LES FINANCEMENTS



- 2.1. Cycle d'exploitation 27
- 2.2. Engagements par signature 29
- 2.3. Financement des investissements 29
- 2.4. Garanties sur prêts 30
- 2.5. Financement des opérations immobilières 31
- 2.6. Financement locatif 32
- 2.7. Couverture de taux 33

3 LES PLACEMENTS



- 3.1. Épargne bancaire 34
- 3.2. Épargne financière 34
- 3.3. Comptes titres 35
- 3.4. Parts sociales 36

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



- 4.1. Ingénierie sociale 37
- 4.2. Ingénierie financière 39
- 4.3. Ingénierie immobilière 39
- 4.4. Neobusiness 40
- 4.5. Banque de l'Orme 40
- 4.6. Ingénierie environnementale 40
- 4.7. Banquier du dirigeant 40

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



- 5.1. Tenue de compte 41
- 5.2. À destination de l'étranger - import 41
- 5.3. En provenance de l'étranger - export 43
- 5.4. Garanties internationales 45
- 5.5. Financements à l'international. 45
- 5.6. Échanges de données informatisées 45
- 5.7. Opérations de change 46
- 5.8. Change manuel 46
- 5.9. Offre Coface 46
- 5.10. Offre d'accompagnement à l'international 46

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- 6.1. Recherche de document 47
- 6.2. Opérations juridiques et fiscales 47
- 6.3. Jedecclare.com 47
- 6.4. iPaidThat 47
- 6.5. Cybersécurité 47
- 6.6. Green 47

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



- 7.1. Frais de lettre d'information préalable 48
- 7.2. Commission d'intervention 48
- 7.3. Forfait de frais par chèque rejeté 48
- 7.4. Forfait de frais par prélèvement/virement sepa rejeté 48
- 7.5. Autres incidents 49
- 7.6. Oppositions 49

8 LEXIQUE



- Lexique 50

9 LES NUMÉROS UTILES



- 9.1. Vos contacts sur le territoire 54
- 9.2. Carte bancaire 55
- 9.3. Monétique commerçants 55

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



- 10.1. Procédure de réclamation 56
- 10.2. Procédure de médiation 56
- 10.3. Pour toute information complémentaire 58



> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE (FACTURATION TRIMESTRIELLE)

- Frais de tenue de compte en euros
 - Économie Sociale (par compte) **51,00 €/trimestre**
 - Autres marchés (par compte) **81,00 €/trimestre**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Indemnité compensatoire **Nous consulter**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **de 0,10 % à 0,20 %/trimestre**
 - Minimum de perception **45,00 €/trimestre**
- Service Digital Box **Gratuit⁽²⁾**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽³⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels		5,60 €/trimestre
Relevés décennaires		8,40 €/trimestre
Relevés hebdomadaires		12,00 €/trimestre
Relevés journaliers		56,00 €/trimestre

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **2,10 €/relevé**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**
 - Convention de compte-courant à destination des Régies de recette **Nous consulter⁽⁴⁾**
 - Retrait-dépannage dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de Caisse d'Épargne domiciliatrice) **4,90 €**
 - Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
 - Domilis Pro - service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**

BON À SAVOIR :

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Information annuelle aux commissaires aux comptes :
 - Pour la clientèle Grands Comptes (CA > 15 M€ ou budget > 10 M€) **230,00 € TVA**
 - Pour les autres clientèles **167,00 € TVA**
- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte (RAFEC) **Gratuit**
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte (RMFEC) **Gratuit**
- Certificat de dépôt de fonds établi lors de l'augmentation de capital d'une société **75,00 € TVA**
- Mise à jour du dossier client (fusion, absorption, cession de parts, Transmission Universelle de Patrimoine...) **Min. 100,00 €/opération**
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant
 - Simple **20,00 €/attestation**
 - Complexe **29,00 €/attestation**
- Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué **20,00 €**
- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable **En fonction de la complexité du dossier. À partir de 190,00 €/an**

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Hors coût selon votre fournisseur d'accès.

(3) Sous réserve de la souscription au service « DIGITAL BOX ».

(4) Sous réserve de commercialisation.

SERVICES BANCAIRES DE BASE **Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- La réalisation des opérations de caisse.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire de type SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr⁽²⁾ et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE NET Comptes

- Abonnement au service de banque à distance (sans consultation des comptes) **Gratuit**
- Abonnement au service de banque à distance permettant la consultation des comptes (avec ou sans option bourse) incluant le 1^{er} lecteur CAP gratuit **12,00 €/mois**
- Frais d'intervention sur l'abonnement
 - Via l'espace client (Internet ou application mobile) **Gratuit**
 - Demandée en Centre d'Affaires **25,00 € TVA**
 - Option Comptes de Filiales (surcoût)⁽³⁾ **5,42 €/mois TVA**
 - Service Gestion de factures⁽⁴⁾

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entreprises, incluant un service facturation électronique.

- Offre de base **Nous consulter**
- Options complémentaires **Nous consulter**

■ CE net Secteur Public

- Abonnement **Gratuit**

■ Webprotexion

BON À SAVOIR :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

- Abonnement **Gratuit**

(1) Hors virement instantané

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).
 (2) Coût de connexion selon votre opérateur.
 (3) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.
 (4) Sous réserve de commercialisation.

BANQUE AU QUOTIDIEN

- AlertEcoreuilPro - Alerte de la situation du compte par SMS ou mail
 - Abonnement mensuel pour 40 messages d'alerte par SMS **5,00 €/mois**
 - Message d'alerte supplémentaire **0,20 €**
 - Abonnement mensuel pour message d'alerte par mail (nombre illimité) **5,00 €/mois**

■ PULCEO Connect

BON À SAVOIR :

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement **9,00 €/mois TVA**
- Option gestion du risque commercial **10,00 €/mois TVA**

■ CE NET Remises⁽¹⁾

BON À SAVOIR :

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service **30,00 € TVA**
- Frais d'avenant de modification du contrat d'abonnement **20,00 € TVA**
- Frais d'intervention sur l'abonnement
 - Via l'espace client (Internet ou application mobile) **Gratuit**
 - Demandée en Centre d'Affaires **25,00 € TVA**
- Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres
 - Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs **À partir de 34,00 €/mois***
- Options supplémentaires (tarifications venant s'ajouter au prix de l'abonnement CE net Remises)
 - Service de gestion de mandats prélèvement SEPA, pour 300 mandats **18,00 €/mois TVA**
 - Au-delà **Nous consulter TVA**
 - CE net Comptes Filiales⁽²⁾ (surcoût) **5,42 €/mois TVA**
 - Service Gestion de factures ⁽³⁾ **TVA**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entreprises, incluant un service facturation électronique.

- Offre de base **Nous consulter**
- Options complémentaires **Nous consulter**
- Vérification du bénéficiaire à la demande ⁽³⁾ **Nous consulter**

* En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(1) Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Sous réserve de commercialisation

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ PULCEO

BON À SAVOIR :

PulCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service
 - À distance **À partir de 300,00€ TVA**
 - Sur site **550,00€/1/2 journée TVA**
- Abonnement PULCEO.FR incluant une banque tierce⁽¹⁾ **40,00 €/mois TVA**
- Option par banque supplémentaire **10,00 €/mois/banque TVA**
- Comptes supplémentaires **10,00 €/mois/10 comptes TVA**
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA **10,00 €/mois TVA**
- Commission **0,70 €/demande de signature électronique aboutie TVA**
- Gestion du risque commercial **Nous consulter**
- PULCEO mobile élargi **10,00 €/mois /utilisateur TVA**
- Durée d'historique étendue **10,00 €/mois TVA**
- DIAMOND (Service de vérification des coordonnées bancaires par SEPAmail)
 - Abonnement **15,00 €/mois TVA**
 - Commission **1,00 €/demande de vérification TVA**
- DIAMOND via API⁽²⁾ **Nous consulter TVA**
- Service Facture électronique
 - Abonnement mensuel **Nous consulter TVA**
 - Frais de traitement par demande de signature électronique d'un devis **Nous consulter TVA**
- Gestion de la trésorerie avancée :
 - Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles **15,00 €/mois TVA**
 - Propositions d'équilibrages des soldes des comptes **30,00 €/mois TVA**
- EBICS
 - Frais de mise en place du service **75,00 € TVA**
 - Frais de modification du contrat d'abonnement **20,00 € TVA**
 - Frais de duplication d'un contrat d'abonnement **75,00 € TVA**

(1) Intègre les fonctionnalités de base, hébergement, maintenance, support et une banque tierce, 20 comptes paramétrés, un utilisateur PULCEO Mobile et 13 mois d'historique.

(2) « API » signifie « Interface de programmation d'application ».

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

- Frais d'intervention sur l'abonnement	
- Via l'espace client (Internet ou application mobile).....	Gratuit
- Demandée en Centre d'Affaires	25,00 € TVA
• Sens aller : Client/Banque	
Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR.	
- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique	À partir de 30,00 €/mois* TVA
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique.....	À partir de 30,00 €/mois* TVA
• Sens retour : Banque/Client	
Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations.	
- Abonnement mensuel EBICS (profil T)	À partir de 30,00 €/mois* TVA
■ Options à la carte (tarifications venant s'ajouter aux prix de l'abonnement CE net EDI)	
- E-saisie.....	13,00 €/mois
- E-transfert.....	10,00 €/mois
- Service de gestion de mandats prélèvement SEPA, pour 300 mandats.....	18,00 €/mois TVA
- Au-delà	Nous consulter TVA
- CE net Comptes Filiales ⁽¹⁾ (surcoût).....	5,42 €/mois TVA
■ SWIFTNet	
- Frais de mise en place du service.....	100,00 € TVA
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct.....	115,00 €/mois TVA
- Abonnement mensuel services FIN.....	Nous consulter TVA
■ Pe SIT	
- Frais de mise en place du service.....	70,00 € TVA
- Abonnement mensuel	100,00 €/mois TVA
■ Services complémentaires	
- Suivi SWIFT GPI	10,00 €/mois TVA
- Représentation automatique des impayés SEPA DIRECT DEBIT ⁽²⁾	Nous consulter
■ Autres prestations	
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA	Nous consulter TVA
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes.....	Nous consulter TVA
- Relevé compte Epargne (camt053 et CFONB120) ⁽²⁾	Nous consulter
- Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartés en comptabilité brute (camt054) ⁽²⁾	Nous consulter
- Relevé intraday (format camt052 ou MT942).....	20,00 €/mois/compte
- Relevé de frais (format camt86).....	5,00€/mois TVA
- Format CFONB, xml, PDF.....	Nous consulter
- Format MT940.....	Nous consulter
- Vérification du bénéficiaire à la demande ⁽²⁾	Nous consulter

* En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(1) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(2) Sous réserve de commercialisation.

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽¹⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte et de signature électronique pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile ⁽²⁾.

■ Certificat électronique	
- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans).....	180,00 € (soit 60,00 €/an) TVA
- Abonnement Certiceo certificat électronique multiple.....	Nous consulter TVA
■ Authentification forte par clé FIDO 2	Nous consulter TVA
■ Certificat 3 Skey	188,00 € TVA
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- 1 ^{er} lecteur Carte à Puce.....	Gratuit
- À partir du 2 ^e lecteur Carte à Puce.....	11,50 €/lecteur TVA
- Carte secur@ccès	10,00 €/carte/an
	(gratuit la 1^{ère} année)
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque.....	8,00 € TVA
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽³⁾	8,00 €
- Frais de demande de réédition de code confidentiel.....	7,50 €
■ Secur'Pass ⁽²⁾	Gratuit

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(2) Sous réserve d'éligibilité.

(3) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

> 1.3. GESTION DE TRÉSORERIE

CENTRALISATION DES RECETTES

- Integral Cash Recette..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

- Integral Cash Pooling **Nous consulter** **TVA**

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

- TRESEO **Nous consulter** **(1) TVA**

DÉFINITION :

- Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE et de banques tierces, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

> 1.4. TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

- Télécollecte images chèques..... **Nous consulter**

- TLMC **Nous consulter**

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

- CHPR **Nous consulter**

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

> 1.5. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans Caisse d'Epargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne, situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements SEPA accéléré** : virements SEPA exécutés dans l'heure suivant l'acceptation de la remise, disponibles du lundi au vendredi sur une plage horaire limitée.
- **Virements SEPA instantané** : virements SEPA exécutables sans interruption 24h/24, 7j/7 et tous les jours de l'année.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous condition du respect de l'heure limite définie par Caisse d'Epargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

(1) Sous réserve de commercialisation.

BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques

- Paiement d'un chèque	Gratuit
- Lettres-chèques	Nous consulter
- Frais d'émission d'un chèque de banque.....	13,00 €
- Retrait-dépannage avec un chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de Caisse d'Epargne domiciliatrice)	4,90 €

■ Retraits d'espèces

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
---	----------------

• En euros

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement)

	DAB	Guichet
Dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit	Gratuit
Dans un autre établissement (frais par opération pour les opérations facturées) :		
- Jusqu'à 2 retraits dans le mois	Gratuit	6,25 €
- A partir du 3 ^e retrait par mois	1,00 €	6,25 €

• En devises

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,25 €	6,25 €
Commission proportionnelle (frais par opération pour les opérations facturées)	2,90 %	2,90 %

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro	Gratuit
- En devises ou en euros hors zone euro :	
- Commission proportionnelle au montant payé par carte	2,90 %
- Commission fixe	0,50 €
- Avec un maximum de perception par transaction	6,88 €

■ Virements

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance ⁽¹⁾	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel, permanent ou d'épargne)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	15,00 €	0,24 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,24 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
Virement SEPA instantané vers une autre banque	Nous consulter⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Nous consulter⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Nous consulter⁽⁵⁾
Virement SEPA jour (par virement)			0,50 €
Virement spécial (URSSAF, TVA...) (par virement)			0,50 €
Virement tiers urgent (demande avant 15h, effectué dans l'heure) (par virement)	22,00 €		8,15 €
Virement SEPA accéléré			0,50 €⁽⁵⁾
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,65 €	Gratuit	
Virement de trésorerie (VSOT) (par virement)	22,00 €		8,15 €
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	15,50 €		15,50 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Prise en charge d'une liste de virements ponctuels (par liste)	20,00 €		

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) (par mandat) ⁽⁶⁾	12,50 €	12,50 €	12,50 €
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) (par mandat) ⁽⁵⁾	12,50 €	12,50 €	12,50 €
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) :	16,50 €	16,50 €	16,50 €
Ajout d'un émetteur sur liste noire (opposition permanente)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur sur liste blanche	15,50 €	15,50 €	15,50 €

(1) Opération unitaire ou groupée reçue en utilisant les API DSP2.

(2) Gratuit avec Webprotexion.

(3) Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(4) Les ordres virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.

(5) Sous réserve de commercialisation

(6) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

■ Contestation/Opposition sur prélèvement

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Refus de tout prélèvement SEPA	30,80 €	30,80 €	30,80 €
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,50 €	15,50 €	15,50 €
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour TVA contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée	25,00 €	25,00 €	25,00 €

■ Autres frais sur prélèvement

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA (par opération)	31,00 €	31,00 €	31,00 €

■ Effets de commerce

- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccord » par support papier **12,00 €/effet**
- Paiement d'effet avec convention de Paiement sauf désaccord via Internet **Gratuit**
- Commissions sur interventions diverses sur effet : frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification, impayé, avis de sort, changement de RIB, changement de montant, etc **19,00 €/effet**
- Frais de rejet d'effet sur provision insuffisante⁽¹⁾ **22,50 €/effet**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Remises d'espèces en agence

- Dépôt d'espèces **Gratuit**
- Traitement des écarts de comptage **7,00 €/remise**
- Recherche de preuve sur écart de comptage **Sur devis**
- Gestion de la monnaie métallique (hors Sécurexpress)
 - Dépôt ≤ 5 € **3,00 €**
 - Dépôt > 5 € **Nous consulter**

■ Service dépôt Sécurexpress toutes options⁽²⁾

- Service Sécurexpress (Service coupe-file, dépôt express sécurisé de la recette professionnelle)⁽³⁾
 - Adhésion (hors assurance facultative) **13,10 €/trimestre**
 - Sécurexpress assurance⁽⁴⁾ **27,40 €/an**
- Cotisation carte de dépôt Sécurexpress (dirigeant ou mandataire) **Gratuit**
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication **6,90 €/an**

(1) Les frais de rejet n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

(3) L'assurance n'est pas soumise à TVA. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(4) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

■ Remise d'espèces hors agence

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

■ Chèques

- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**

■ Virements

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie euro zone euro **Gratuit**
- Réception de virement instantané **Gratuit**

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA

- Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) attribution unitaire, modification, suppression **47,00 €/opération TVA**
- Demande d'ICS : attribution en masse **120,00 €/fichier TVA**

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Émission d'un prélèvement SEPA permanent :			
- Frais de mise en place d'un échéancier	10,00 €/opération		
- Frais modification/suppression d'un échéancier de suspension /réactivation	10,00 €/opération		
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	5,00 €/opération		0,35 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	9,00 €/opération		0,41 €/opération
Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B) ⁽¹⁾	11,00 €	11,00 €	11,00 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique			Gratuit

• Interventions et demandes particulières

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement **Gratuit**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **Gratuit**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **15,50 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE ou interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **14,00 €/opération**
- Prélèvement remis à l'encaissement revenu impayé **11,50 €/opération**
- Télérèglement
 - Frais de rejet suite à la réception de prélèvement de télérèglements **8,00 €/opération**

(1) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

■ Titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)	
- Frais de rejet reçus suite à la réception d'un prélèvement de TIP SEPA	8,00 €/opération
■ Effets de commerce	
• Support papier	
- Frais par remise	12,00 €/remise
- Frais par effet	7,00 €/effet
• Télétransmis	
- Remise d'effets confirmée par signature électronique	Gratuit
- Frais par effet	0,46 €/effet
• Autres	
- Commissions sur interventions diverses sur effet : Frais d'acceptation, modification, prorogation, réclamation, avis de sort etc	19,00 €/prestation
- Effet remis revenu impayé	20,00 €
■ Services SEPAmail	
• Vérification de coordonnées bancaires (Offre Diamond)	
- Abonnement au service	15,00 €/mois TVA
- Demande de vérification	1,00 €/demande TVA

> 1.6. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

■ Remises de chèque(s) compensable en France	J+1 ouvré*
(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
■ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité sur remise de chèque	
- Lieu de dépôt : En CEGEE	21 jours calendaires⁽¹⁾ maximum
- Lieu de dépôt : Hors CEGEE	30 jours calendaires⁽¹⁾ maximum
■ Virement SEPA externe reçu ou émis	J
■ Prélèvement SEPA reçu ou émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt/retrait	J
■ Paiement d'un effet	Jour de présentation - 1
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé	J
■ Effet de commerce	JR⁽²⁾
- Remise d'effet à l'encaissement	J+4 calendaires⁽¹⁾
- Remise d'effet à l'escompte	J+1 calendaire⁽¹⁾
■ Effets à présenter à l'encaissement ou à l'escompte	10 jours calendaires⁽¹⁾ avant l'échéance
En cas contraire, la date d'échéance sera calculée selon les règles interbancaires.	

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant).

(1) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

(2) Jour de remise.

> 1.7 INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

■ Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires	Gratuit
■ Frais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
■ Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques	
- Envoi simple	Tarif postal
- Envoi en recommandé avec AR	6,95 €
■ Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois suivant la mise à disposition en agence	7,80 €
■ Fabrication de lettres-chèques	Nous consulter

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

■ Cotisations cartes (hors offres groupées de service)	
- Carte Visa Business à débit immédiat	61,00 €/an
- Carte Visa Business à débit différé	59,00 €/an
- Carte Visa Gold Business à débit immédiat	152,00 €/an
- Carte Visa Gold Business à débit différé	150,00 €/an
- Carte Visa Platinum à débit différé	250,00 €/an
- Carte de retrait Associatis	26,00 €/an
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	48,00 €/an
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base »)	Gratuit
■ Opérations diverses	
- Refabrication de carte avant échéance	15,00 €
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel	9,50 €
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR (ajustable selon frais postaux)	6,95 €/envoi
- Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement ⁽¹⁾	11,00 €
- Service e-Cartes ⁽²⁾ (Paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile)	1,00 €/mois
- Traitement exceptionnel des cartes commandées en urgence	55,00 €

(1) Sous réserve d'acceptation.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre Caisse d'Épargne et d'avoir activé le dispositif d'authentification forte Sécur'Pass.

CARTE ACHAT PUBLIC..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant aux entités publiques d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires dédiées. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus »⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

■ Assurance moyens de paiement « Pro Plus » ⁽¹⁾⁽²⁾	20,30 €/an/compte
---	-------------------

> 1.8. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT⁽³⁾

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS.....	180,00 €/siret
- JePaieEnLigne	165,00 €/siret
- JePaieEnLigne EXPRESS.....	50,00 €
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS.....	24,00 €
- JePaieEnLigne	24,00 €
- JePaieEnLigne EXPRESS.....	5,00 €

■ Frais liés aux transactions	
- De 1 à 2 000 transactions/mois.....	0,15 €/transaction
- De 2 001 à 20 000 transactions/mois	0,13 €/transaction
- Au-delà de 20 000 transactions/mois	0,10 €/transaction
- Commission monétique sur paiement	Nous consulter
- Frais de traitement sur impayés cartes bancaires.....	Nous consulter
■ Options SP Plus TVA	
- Pilotage risques niveau 1 et niveau 2 (inclus dans l'abonnement).....	Gratuit
- Paiement VPC	5,00 €/mois
- Paiement par identifiant ⁽¹⁾⁽²⁾	15,00 €/mois
- Paiement par fichier ⁽¹⁾⁽²⁾	15,00 €/mois
- Gestion du profil administrateur.....	10,00 €/mois
- Les schémas internationaux UPI, DFS, JCB	Nous consulter
- Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect	Nous consulter
- Acceptation des moyens de paiements privés ⁽²⁾	5,00 €/mois
- Push mail.....	5,00 €/mois
- Web Services.....	500,00 €
- Acceptation Paypal	5,00 €/mois
- Fichier reporting	5,00 €/mois
- Personnalisation page de paiement	Gratuit
- Rapprochement bancaire visuel ⁽²⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier ⁽²⁾	30,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel ⁽²⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier ⁽²⁾	30,00 €/mois
- Service saisonnier	10,00 €/mois
- Paiement par abonnement	15,00 €/mois
- Paiement par batch	15,00 €/mois
- Oney, Cartes Étrangères	Nous consulter
- Apple Pay ⁽³⁾	Nous consulter
- Google Pay ⁽⁴⁾	Nous consulter
- Click To Pay ⁽⁴⁾	Nous consulter
- Wero ⁽⁴⁾	Nous consulter

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(3) Sous réserve d'être titulaire d'un contrat d'acceptation vente à distance sécurisée.

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Sauf Secteur Public

(3) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation vente à distance sécurisée.

(4) Sous réserve de disponibilité.

PAYPLUG⁽¹⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par Caisse d'Epargne..

■ Option PayLater⁽²⁾ Nous consulter

IZ E-COMMERCE⁽³⁾

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

- Le contrat monétique accepteur
 - Ouverture/clôture de dossier Nous consulter
 - Taux de commission Nous consulter
 - Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC) Gratuit
 - Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC) Gratuit
- Location de terminaux de paiement électronique (TPE) Nous consulter TVA

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne propose une gamme complète de contrats monétiques accepteurs en proximité et en vente à distance sécurisée. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé.

- Prestations associées ou complémentaires
 - Frais de chargement logiciel spécifique Nous consulter TVA
 - Frais de rupture de contrat de location TPE Nous consulter TVA
 - Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage Nous consulter TVA
 - Commission monétique sur paiement Nous consulter

(1) Service de la société Payplug Entreprise, proposé par Caisse d'Epargne, Payplug Entreprise, société par actions simplifiées au capital de 32 425 914,10€ et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 22 682, siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09.

(2) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de Payplug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°Orias : 07 023 261 - www.orias.fr. Payplug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50€ et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.

(3) IZ E-commerce est un service de Regicom, proposé par Caisse d'Epargne. Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire Gratuit
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire Gratuit
- Relevé d'édition monétique journalier Gratuit
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires 65,00 €/impayé
- Frais sur contrats inactifs depuis plus de 12 mois 35,00 €/an
- Frais de recherche d'historique de télécollecte Nous consulter TVA
- Indemnité de non restitution de TPE sans contact⁽¹⁾ Nous consulter

TAP TO PAY Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de Caisse d'Epargne.

CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ Nous consulter

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse enregistreuse. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr⁽³⁾.

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽⁴⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR :

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

HEOH⁽⁵⁾

- L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE Nous consulter

(1) L'indemnité est calculée selon la durée du contrat déjà écoulée depuis la signature initiale.

(2) CE Boost Pay Business est une offre de Natixis Payment Solutions distribuée par Caisse d'Epargne - Natixis Payment Solutions : société anonyme au capital de 53 559 264,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris. Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

(3) Coût de connexion selon votre opérateur.

(4) Paiement «N Foix», service de la société ONEY BANK, proposé par Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 €, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(5) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽¹⁾ Nous consulter

Païement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES TVA Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Païement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

AUTRES SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

■ Solution Bridge⁽²⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR :

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

■ HUB PISP Nous consulter

■ Service de génération d'IBAN virtuels Nous consulter⁽³⁾

BON À SAVOIR :

Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.

(1) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380.000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

(2) Bridge est un service de Perspecteev, proposé par Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspecteev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

(3) Sous réserve de commercialisation.

2 LES FINANCEMENTS



> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT (CRÉATION ET RENOUVELLEMENT DU CONCOURS)

Ces frais sont applicables aux concours suivants : découvert, escompte commercial, escompte de billet financier, Dailly, cautions et garanties à 1^{ère} demande

■ Entreprises	1,00 % min. 300,00 €
■ Économie sociale	1,00 % min. 300,00 €
■ Logement Social	0,20 % min. 300,00 €
■ Secteur Public	0,20 % min. 300,00 €

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé

- Taux d'intérêt du découvert autorisé⁽¹⁾
(Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte) **Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert**

Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

- Commission d'engagement (création et renouvellement du concours) **Nous consulter**

Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **annuellement ou trimestriellement**.

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **+ 4,00 % min. dans la limite du taux réglementaire**

- Commission de confirmation de concours à durée déterminée/indéterminée **Nous consulter**

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt⁽²⁾ **Taux maximum autorisé par la législation en vigueur**

■ Courrier de dénonciation de découvert **10,00 €**

■ Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel) **0,50 %**

COMMISSIONS⁽³⁾

■ Commission sur le plus fort découvert **0,16 %/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

■ Commission d'immobilisation **2,00 %/trimestre**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁴⁾

■ Taux d'intérêt escompte autorisé **Nous consulter**

■ Taux d'intérêt escompte occasionnel **Nous consulter**

■ Minimum de jours lors du décompte d'agios **10 jours**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

2 LES FINANCEMENTS

- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel) **0,50 %**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Commission de bordereau (10 créances max./bordereau) **21,50 €**
- Commission de notification/courrier **24,00 €**
- Commission par créance cédée **11,50 €/facture**
- Commission d'intervention sur créance (toute modification, prorogation...) **23,50 €**
- Taux de cession-escompte Dailly⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Commission de mise en impayé **26,00 €**

GESTION DU POSTE CLIENTS **Nous consulter**

BON À SAVOIR : financement de vos factures

Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client **Nous consulter**
- Commission de financement **Nous consulter TVA**
- Commission d'affacturage **Nous consulter TVA**
- Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales **Nous consulter**
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects **Nous consulter TVA**

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (réservé au Secteur Public) ... **Nous consulter**

- Taux **Taux personnalisé**
- Commission d'engagement **Nous consulter**
- Commission de gestion **Nous consulter**
- Commission de mouvement **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation **Nous consulter**

FINANCEMENT DES STOCKS **Nous consulter**

> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Cautions bancaires
 - Frais d'émission d'un acte simple **À partir de 90,00 €**
 - Frais d'émission d'un acte complexe **À partir de 100,00 €**
 - Commission d'engagement annuelle **De 1,50 % à 3,50 %**

Min. 100,00 €

- Garanties à 1^{ère} demande
 - Frais d'émission d'acte
 - Économie Sociale **0,50 % min. 125,00 €**
 - Autres marchés **1,00 % min. 125,00 €**
 - Commission annuelle par engagement délivré **De 2,50 % à 4,00 %**

Min. 100,00 €

- Autres frais
 - Frais d'annulation de mainlevée, de modification, de dénonciation de caution, ou de dénonciation de garantie **84,00 €**
 - Autres cautions (accises, agroalimentaire, douane, de marché, professions réglementées) **Nous consulter**

GARANTIES DE MARCHE (restitution d'acompte, retenue de garantie...) **Nous consulter**

- Caution retenue de garantie CEGC⁽¹⁾ (marchés publics ou privés) **Nous consulter**

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier crédit
 - Prêt moyen-long terme
 - Secteur Public **0,10 % min. 300,00 €**
 - Logement social **0,10 % min. 400,00 €**
 - Entreprises **1,00 % min. 400,00 €**
 - Économie sociale **1,00 % min. 400,00 €**

Min. 150,00 €⁽²⁾

- Frais d'étude (crédit accepté par la CE et non réalisé) **Min. 150,00 €⁽²⁾**
- Commission annuelle d'engagement
 - Prêt moyen-long terme **Nous consulter**
- Commission de non utilisation **Nous consulter**

PRÊT À IMPACT

- Offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière **Nous consulter**

NUMAIRE

- Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public **Simulateur en ligne sur www.caisse-epargne.fr/souscrire/prest-collectivites⁽³⁾**

(1) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

(1) Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions.

(2) Dans la limite des frais de dossier applicables.

(3) Coût de connexion selon votre opérateur.

2 LES FINANCEMENTS

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

■ Frais d'avenant	
- Pour un prêt entré en amortissement.....	1,00 % du CRD min. 280,00 €
- Pour un prêt non entré en amortissement.....	1,50 % du CRD min. 320,00 €
■ Frais d'étude de renégociation	Application des Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) contractuelles du prêt renégocié
■ Délivrance de duplicata de contrat de prêt	30,00 €
■ Réédition du tableau d'amortissement	30,00 €
■ Simulation de décompte de remboursement anticipé	57,00 €
■ Indemnité de remboursement anticipé.....	Selon contrat
■ Indemnité de réaménagement.....	Selon contrat
■ Intérêts de retard sur échéance de prêt.....	Selon contrat
■ Changement de la date de prélèvement des échéances.....	40,00 €
■ Rédaction d'un avenant de modification de numéro de compte de prélèvement	40,00 €
■ Rédaction d'un avenant de modification de numéro de compte de prélèvement vers un compte hors CEGEE.....	150,00 €
■ Attestations diverses sur crédit en cours	20,00 €

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾ **Nous consulter**

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantisiez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> 2.4. GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
■ Gage sur véhicule automobile.....	245,00 €/acte
■ Nantissement de parts sociales de SCI ou de parts sociales hors SCI	450,00 €
- En cas de contrat avec promesse préalable au nantissement.....	500,00 €
■ Nantissement d'actions de sociétés non cotées	450,00 €
■ Nantissement de compte-titres, livrets, comptes à terme, assurance-vie réseau Caisse d'Epargne	125,00 €
■ Nantissement de valeurs mobilières, livrets, comptes à terme, assurance-vie hors Caisse d'Epargne	420,00 €
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	440,00 €
■ Gage sans dépossession de biens meubles corporels.....	395,00 €/acte
■ Nantissement de marché public et autres garanties.....	Nous consulter
■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	152,00 €/acte
■ Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC ⁽²⁾	Gratuit

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuelles en vigueur. L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions

■ Mainlevée totale ou partielle d'hypothèque, nantissement de fonds de commerce, de gage sans dépossession, de parts sociales, de compte titres, d'assurance vie hors réseau	160,00 €
■ Convention de blocage de compte-courant associé(s).....	125,00 €/acte
■ Cession de somme d'argent à titre de garantie (anciennement Gage-espèces).....	Nous consulter
■ Frais d'annulation de mainlevée, de modification ou de dénonciation de garantie	84,00 €
■ Ouverture de compte de dépôt séquestre avec émission d'acte	90,00 €
■ Garantie délivrée par une personne morale ou une personne physique (hors société de cautionnement)	85,00 €
■ Frais d'huissier.....	Frais réels
■ Frais de renouvellement de garantie	42,00 €
■ Mainlevée de gage.....	30,00 €
■ Fiducie sûreté	Nous consulter
■ Délégation de loyers ou de contrat d'assurance (par acte).....	120,00 €
■ Warrants	395,00 €/acte
■ Mainlevée de Warrants	160,00 €/acte

> 2.5. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS

■ Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier).....	Nous consulter
■ Commission d'engagement sur autorisation de crédit (Par trimestre. Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé).....	Nous consulter
■ Commission de non utilisation.....	Nous consulter
■ Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours	Min. 300,00 €
(Frais prélevés lors du renouvellement, de la prorogation ou de l'augmentation d'un concours, facturés en % du montant du concours)	
■ Frais de modification contractuelle	Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garanties Financières d'Achèvement (GFA)	
- GFA (en % du CA TTC).....	Nous consulter
- Grands groupes	
- Clients régionaux	
- Clients locaux	
- GFA VRD ⁽¹⁾ (en % de l'assiette de la caution)	Nous consulter
■ Autres engagements par signature	En % de l'assiette de la caution
■ Frais de montage (selon la taille de l'opération)	Min. 1 000,00 €

AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

■ Frais de visite de chantier	Nous consulter TVA
■ Frais d'estimation de bien	Nous consulter TVA

COMPTE RÉSERVATAIRE

■ Ouverture et gestion de compte réservataire.....	Gratuit
--	----------------

(1) Voirie, Réseau, Divers.

> 2.6. FINANCEMENT LOCATIF

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER **TVA**

■ Frais de dossier.....	Nous consulter
■ Commission d'engagement.....	Nous consulter

CRÉDIT BAIL MOBILIER **TVA**

■ Frais de dossier (montant HT du matériel)	2,00 % min. 100,00 €
■ Publicité légale crédit-bail Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social.....	23,00 €
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant de financement).....	250,00 €
■ Annulation ou modification d'assurance.....	50,00 €
■ Mainlevée d'opposition :	
- Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
- Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe.....	50,00 €
■ Gestion d'un sinistre matériel :	
- Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
- Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe.....	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne :	
- Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
- Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe.....	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...).....	50,00 €
■ Changement d'adresse postale (y compris NPAI).....	35,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° SIREN).....	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat).....	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêts intercalaires).....	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement de mode de règlement	
- De chèque ou virement à prélèvement.....	Gratuit
- De prélèvement à chèque.....	250,00 €
- De prélèvement à virement.....	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾⁽³⁾	50,00 € (1^{re} demande gratuite)
■ Attestations diverses (crédit d'impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes...).....	150,00 €
■ Modification du plan de remboursement.....	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous-location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽¹⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LEASE BACK	Nous consulter TVA
-------------------------	----------------------------------

LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter TVA
------------------------------------	----------------------------------

> 2.7. COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	Nous consulter
---	-----------------------

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

- Envoi de relevé annuel **Gratuit**
 - Envoi de relevé hors périodicité annuelle **0,93 €/relevé**
 - Remise de chèques sur livret : délai d'encaissement
 - Lieu de dépôt : en CEGEE **15 jours calendaires⁽¹⁾**
 - Lieu de dépôt : hors CEGEE **Jusqu'à 30 jours calendaires⁽¹⁾**
 - Émission d'un chèque de banque sur livret⁽²⁾ **13,00 €**
 - Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽³⁾ **30,00 €/an/compte**
- Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

BON À SAVOIR :

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie
 - Intégral Cash Trésorerie **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

(1) Tous les jours du calendrier doivent être pris en compte (samedis, dimanches et jours fériés).

(2) Gratuit dans le cadre d'un Livret A.

(3) Le montant des frais et commissions sur un compte ou sur un livret inactif, au sens de l'article L312-9 du code monétaire et financier, est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **Nous consulter TVA**

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux **Nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Nous consulter**

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12) TVA

- Droits de garde (pour un portefeuille exclusif de valeurs Réseau Caisse d'Épargne) . **25,00 €/an TVA**

Droits de garde pour un portefeuille multi-valeurs ou sans valeurs Groupe	Commission proportionnelle par type de ligne du portefeuille ⁽¹⁾⁽²⁾	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,30 %	5,00 €	39,60 €	390,00 €
Titres non cotés	0,40 %	25,00 €		
Autres valeurs	0,40 %	6,00 €		

- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **Application des droits de garde dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel) TVA**

Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(1) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA aux taux en vigueur (20 % au 01/10/2025).

(2) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

3 LES PLACEMENTS

ORDRES DE BOURSE⁽¹⁾

	En centre d'affaires	Par téléphone ⁽²⁾	Par internet ⁽³⁾
Taux de courtage	1,45 %	1,45 %	0,50 %
Minimum de perception	17,20 €	17,20 €	7,80 €
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit

■ Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

■ Opérations OPC réseau groupe BPCE **Nous consulter**
 ■ Opérations OPC d'un autre réseau **31,50 € + frais d'émetteur**

GESTION DE COMPTE TITRES

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

■ Ouverture de compte-titres **Gratuit**
 ■ Relevé trimestriel **Gratuit**
 ■ Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) **Gratuit**
 ■ Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) **20,00 € TVA**
 ■ Transfert de Compte-Titres Ordinaire (CTO) vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
 ■ Transfert de Compte-Titres Ordinaire (CTO) ou de lignes de Compte-Titres Ordinaire (CTO) vers une autre banque **101,67 € TVA**
 ■ Clôture d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO) **Gratuit**
 ■ Dépôts titres non cotés
 - Enregistrement ou radiation d'une ligne de titres non cotés **120,00 €**
 - Acte de gestion (opérations sur titres, détachements, dividendes...) **24,80 €**
 ■ Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter TVA**

PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES

GRANDS INVESTISSEMENTS **Nous consulter TVA**

> 3.4. PARTS SOCIALES

■ Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales Caisse d'Epargne **Gratuit**

(1) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(3) Coût de connexion selon votre opérateur.

4 DES EXPERTS A VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

> 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

■ Epargne Salariale (Plan d'Epargne Entreprise (PEE), Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO)) **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Prémissime, PERCOL&CO, PERO et Intéressement de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

■ Titres de services **Nous consulter TVA**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de Services proposées par SWILE, partenaire de Caisse d'Epargne, sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Swile »⁽¹⁾ (carte)
- Titre Cadeau « Swile »⁽¹⁾ (carte)

(1) Services fournis par Swile, partenaire de Caisse d'Epargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

- Assurance santé collective⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Protection Homme Clé⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé⁽³⁾ garantit le versement d'un capital⁽⁴⁾ prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽⁴⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité des Dirigeants d'Entreprise (RDE) et Responsabilité des Dirigeants d'Association (RDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

- Assurance pour la Protection de l'activité des acteurs économiques publics et privés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

WTW France⁽¹⁾; partenaire Caisse d'Epargne, vous propose des solutions d'assurances différentes selon vos besoins : Dommages aux biens, Responsabilité civile & Protection juridique, Responsabilité civile des Mandataires Sociaux pour les Entreprises et les Associations (RCMS, RDE, RDA), Flotte automobile, Construction/réfection de bâtiments, Assistance Mission/Individuelle Accident, Marchandises transportées, Gestion du cyber risque, Fraudes.

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt. **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? Caisse d'Epargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité. **Nous consulter**
- Opérations financières **Nous consulter**
 - Montage de financement structuré type LBO⁽²⁾, transmission d'entreprises **Nous consulter**

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

(1) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.

(4) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N°FR 61311248637 - Siège social : Tour Hekla - 52 avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux. Tel : 01 41 43 50 00. Telecopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/Intermediaire> immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 001 707 (<https://www.orias.fr>). Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

(2) « Leverage Buy Out » signifie « Rachat avec effet de levier »

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

■ Offre Copropriétés Nous consulter

BON À SAVOIR :

Caisse d'Epargne propose des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...). Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre syndic qui pourra prendre contact avec Caisse d'Epargne.

■ Offres Réservataires Nous consulter

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataire ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

> 4.4. NEOBUSINESS

Caisse d'Epargne accompagne les entreprises innovantes dans leur croissance avec des solutions dédiées sur l'ensemble du territoire.

> 4.5. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Voir plaquette tarifaire dédiée.

> 4.6. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Caisse d'Epargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.7. BANQUIER DU DIRIGEANT

Caisse d'Epargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, Caisse d'Epargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



> 5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

■ Frais de tenue de compte en devises tous marchés 81,00 €/trimestre
 ■ Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs de 0,10 % à 0,20 %/trimestre
 - Minimum de perception 30,00 €/trimestre

> 5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la page 16 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Les virements SEPA sont les virements réalisés en € vers la zone SEPA, en frais partagés.

■ Virement PAPIER
 - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN 15,00 €
 ■ Virement TÉLÉTRANSMIS
 - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN 0,24 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL NON SEPA

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	
- Minimum de perception	15,00 €	10,00 €
b) Commission de change si virement en devises	0,05 %	0,05 %
- Minimum de perception	15,00 €	15,00 €

AUTRES SERVICES

■ Frais réclamés par correspondant étranger 20,00 €
 ■ Message SWIFT 30,00 € TVA
 - Avis de sort
 - Demande de retour de fonds
 - Demande de modification de données, d'un bénéficiaire d'un transfert
 - Complémentation ou intervention sur transfert.
 ■ Demande de confirmation d'émission d'un transfert 7,92 € TVA

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

■ Commission d'encaissement.....	1,50 ‰ min. 40,00 €
■ Commission d'acceptation.....	40,00 €
■ Commission d'aval.....	45,00 €
■ Commission de modification.....	45,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	60,00 €
■ Frais de port.....	10,00 € TVA
■ Frais de courrier express en Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais de courrier express hors Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais Swift.....	30,00 € TVA

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'encaissement.....	2 ‰ min. 70,00 €
■ Commission d'acceptation.....	45,00 €
■ Commission d'aval.....	60,00 €
■ Commission de modification.....	60,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	60,00 €
■ Frais de bon de cession.....	60,00 €
■ Frais de port.....	10,00 € TVA
■ Frais de courrier express en Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais de courrier express hors Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais Swift.....	30,00 € TVA

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'ouverture/trimestre indivisible, de prorogation ou d'augmentation de montant/trimestre indivisible.....	0,25 ‰ min. 120,00 €
■ Frais de mise en place d'une clause UPAS.....	50,00 €
■ Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant).....	120,00 €
■ Commission d'utilisation/examen/levée de documents.....	0,125 ‰ min. 110,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible.....	0,10 ‰ min. 80,00 €
■ Frais d'irrégularité ⁽¹⁾ (à la charge de l'exportateur).....	130,00 €
■ Émission d'une cession bancaire.....	80,00 €
■ Frais de port express.....	30,00 € TVA
■ Frais supplémentaire d'étude/rédaction de projet.....	125,00 €
■ Frais Swift.....	30,00 € TVA

> 5.3. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

■ Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN.....	Gratuit
--	---------

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.

■ Frais par virement.....	0,10 ‰
- Minimum de perception.....	15,00 €
- Maximum de perception.....	80,00 €
■ Commission de change si virement en devises.....	0,05 ‰
- Minimum de perception.....	15,00 €

AUTRES SERVICES

■ Frais réclamés par un correspondant étranger (déduits du montant crédité).....	Frais réels
■ Message Swift.....	30,00 € TVA
- Avis de sort.....	
- Demande de retour de fonds.....	
- Demande de modification de données, d'un bénéficiaire d'un transfert.....	
- Complémentation ou intervention sur transfert.....	

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

■ Commission d'encaissement.....	2 ‰ min. 50,00 €
■ Commission d'acceptation.....	50,00 €
■ Commission d'aval.....	50,00 €
■ Commission de modification.....	50,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	50,00 €
■ Frais de relance.....	50,00 €
■ Frais de port.....	10,00 € TVA
■ Frais de courrier express en Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais de courrier express hors Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais Swift.....	30,00 € TVA

(1) Présentation de documents non conformes avec les termes et conditions du crédit documentaire.

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission d'encaissement.....	2 ‰ min. 60,00 €
■ Commission d'acceptation.....	50,00 €
■ Commission d'aval.....	50,00 €
■ Commission de modification.....	50,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	50,00 €
■ Frais de relance.....	50,00 €
■ Frais de port.....	10,00 € TVA
■ Frais de courrier express en Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais de courrier express hors Europe.....	30,00 € TVA
■ Frais Swift.....	30,00 € TVA

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT	Nous consulter
■ Commission de notification « Lettre de crédit notifiée » ≤ 1 500 K€.....	0,10 % min. 115,00 €
■ Commission de notification « Lettre de crédit notifiée » > 1 500 K€.....	0,05 % min. 115,00 €
■ Commission de modification.....	115,00 €
■ Commission de levée de document.....	0,15 % min. 140,00 €
■ Frais d'intervention.....	100,00 €
■ Commission de transfert.....	0,125 % min. 125,00 €
■ Commission de paiement sur transfert.....	0,0625 % min. 115,00 €
■ Commission de confirmation : en fonction du risque Pays et Banque	
Perception d'avance par trimestre indivisible.....	Nous consulter min. 500,00 €
■ Commission d'acceptation et paiement différé.....	Nous consulter min. 500,00 €
■ Frais divers	
- Courrier express.....	60,00 € TVA
- Frais Swift.....	35,00 € TVA
- Frais de vérification des documents (prérequis : demande expresse du bénéficiaire, intégralité des documents requis au titre du crédit, documents parfaitement lisibles).....	200,00 €

> 5.4. GARANTIES INTERNATIONALES

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature émis soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Ces frais sont tarifés par trimestre indivisible.

■ Garanties de marché.....	1,75 % l'an min 150,00 €
■ Garanties financières/SBLC (Lettre de Crédit Stand-by).....	2,00 % l'an min 150,00 €

FRAIS RÉCLAMÉS PAR UN CORRESPONDANT ÉTRANGER..... Frais réels

AUTRES COMMISSIONS

- Frais d'acte.....	Min. 150,00 €
- Frais de rédaction de projet (par évènement).....	Min. 150,00 €
- Frais supplémentaires acte urgent.....	150,00 €
- Frais supplémentaires acte complexe.....	Min. 300,00 €
- Commission de modification, mainlevée, annulation.....	110,00 €
- Notification ou authentification de garanties reçues.....	150,00 €
- Mise en jeu de la garantie.....	0,15 % min. 150,00 €
- Frais de courrier.....	10,00 € TVA
- Frais de courrier express.....	30,00 € TVA
- Frais Swift.....	35,00 € TVA

> 5.5. FINANCEMENTS A L'INTERNATIONAL

MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES À L'ÉTRANGER)

■ Commission de bordereau (10 créances max./bordereau).....	21,50 €
■ Commission par créance cédée.....	11,50 €/facture
■ Commission d'intervention sur créance (toute modification, prorogation, etc.).....	23,50 €
■ Taux de cession-escompte MCNE ⁽¹⁾	Nous consulter
■ Commission de mise en impayé.....	26,00 €

AVANCES EN EUROS ET EN DEVICES

■ Frais de tirage, remboursement anticipé ou prorogation.....	110,00 €/évènement
---	--------------------

PRÉFINANCEMENT EXPORT..... Nous consulter

> 5.6. ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

■ Réception de MT101 en provenance de banques tierces	
- Abonnement mensuel.....	Nous consulter
■ Envoi de MT940 vers des banques tierces.....	Nous consulter

(1) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

> 5.7. OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change)..... **Gratuit**

CHANGE AU COMPTANT

- Commission de change par tranche
 - ≤ 75 K€..... **0,055 % min. 15,00 €**
 - > 75 K€..... **0,025 % min. 15,00 €**

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

- Frais de mise en place et prorogation **30,00 €**
 - ≤ 75 K€..... **0,055 % min. 15,00 €**
 - > 75 K€..... **0,025 % min. 15,00 €**

SWAP DE CHANGE

- Frais de mise en place et prorogation **30,00 €**
 - ≤ 75 K€..... **0,055 % min. 15,00 €**
 - > 75 K€..... **0,025 % min. 15,00 €**

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE..... **Nous consulter**

> 5.8. CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de change..... **Selon cours**

> 5.9. OFFRE COFACE

- Offres d'assurance-crédit pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales **Nous consulter**
- Offres de cautionnement des contrats export..... **Nous consulter**
- Service d'information commerciale sur les entreprises..... **Nous consulter**

> 5.10. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL

- Accompagnement à l'ouverture d'un compte bancaire à l'étranger..... **Nous consulter**
A travers le partenariat Connector, Caisse d'Épargne vous accompagne pour l'ouverture d'un compte bancaire et de services auprès d'un réseau de banques partenaires.
- Offre Pramex International **Nous consulter**
Pramex International est un cabinet international de conseil en développement et en Corporate Finance du groupe BPCE pour accélérer, sécuriser et péreniser les investissements des PME et ETI à l'international.
- Offre Globalians..... **Nous consulter**
Globalians est un réseau de sociétés indépendantes, implantées dans plus de 70 pays, qui vous accompagnent sur de nouveaux marchés, dans l'expansion de votre activité sur un marché existant ou dans l'optimisation de votre supply chain.



> 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

- Recherche de moins d'un an⁽¹⁾..... **19,00 € TVA**
- Recherche de plus d'un an⁽¹⁾..... **25,00 € TVA**
- Par document fourni⁽²⁾..... **8,00 € TVA**
- Fourniture d'une copie de chèque⁽³⁾..... **18,00 €**
- Recherche complexe **Nous consulter TVA**
- Frais de recherche d'une opération qui n'a pas eu lieu (recherche complexe qui ne peut être effectuée en agence)..... **18,00 € TVA**
- Frais de recherche de preuve d'un mandat SEPA **25,00 € TVA**

> 6.2. OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10 % du montant de la saisie) **Plafond fixé à 100 €⁽⁴⁾**
- Frais par saisies-attribution/saisies conservatoires **100,00 €⁽⁴⁾**
- Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué **20,00 €**

> 6.3. JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service..... **Nous consulter TVA**

> 6.4. IPAIDTHAT

- iPaidThat⁽⁵⁾..... **Nous consulter TVA**
- Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

> 6.5. CYBERSÉCURITÉ

- Mailinblack..... **Nous consulter**

Des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams...) et de sensibilisation des salariés proposées par notre partenaire Mailinblack afin de réduire les risques de subir une attaque informatique.

> 6.6. GREEN

- SAMI & Naldeo (évaluation de carbone)..... **Nous consulter**
- Economie d'Énergie (économies d'énergie et subvention des travaux)..... **Nous consulter**
- OPERA Energie (courtage en fourniture d'énergie)..... **Nous consulter**

Des solutions proposées par nos partenaires sur le green offrent une large gamme de solutions durables.

(1) Exonéré de TVA hormis quand cela se rapporte à un compte titres.

(2) Auxquels s'ajoutent les frais de recherche.

(3) Frais d'attestation en sus le cas échéant.

(4) Exonéré de TVA.

(5) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiée au capital social de 2 246 82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphais - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.1. FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE

En cas de chèque ou prélèvement sans provision, cette information vous permet de régulariser votre situation et peut vous éviter une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 1^{re} lettre. **10,50 €**
- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 2^e lettre. **10,50 €**
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **10,50 €⁽¹⁾**
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement émis sans provision (maximum 1/jour) **10,50 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé envoi recommandé **15,00 €**

> 7.2. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention **9,95 €/opération**
- Dans la limite d'un plafond journalier de **59,70 €**

> 7.3. FORFAIT DE FRAIS PAR CHÈQUE REJETÉ

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant :

- La lettre d'information préalable
- Les frais de dossier
- Les frais de chèque impayé
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction **TVA**
- La déclaration Banque de France
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de délivrance du certificat de non paiement
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
 - Par chèque ≤ 50,00 € **20,05 €⁽²⁾**
 - Par chèque > 50,00 € **40,05 €⁽²⁾**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **100,00 €**

> 7.4. FORFAIT DE FRAIS PAR PRÉLÈVEMENT/VIREMENT SEPA REJETÉ⁽³⁾

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télé règlement SEPA) ou virement SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant⁽²⁾ :

- La notification de refus d'exécution de l'ordre de paiement
- Les frais de dossier

- Les frais de rejet
- Les frais de représentation
 - Par prélèvement ≤ 20,00 € **Dans la limite du montant rejeté⁽¹⁾**
 - Par prélèvement > 20,00 € **10,05 €⁽¹⁾**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **40,00 €**

> 7.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais pour chèque déposé rejeté pour un autre motif que le défaut ou l'insuffisance de provision **16,00 €**
- Frais de relance pour échéance de prêt impayé **17,00 €**
- Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques: chèque payé en période d'interdiction bancaire **25,00 €/chèque**
- Frais impayé carte bancaire coût lié au traitement des acceptations carte bancaire revenus impayés **65,00 €/impayé**
- Courrier de mise en demeure sur compte débiteur **20,00 €/courrier**
- Courrier de dénonciation de découvert **10,00 €**
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement par carte **Gratuit**
- Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **20,00 €**

> 7.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **16,70 €**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **27,00 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement **30,80 €/opération**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les

comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,

- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ESPACE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du Nord.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de

paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,

- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit Compensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 LES NUMÉROS UTILES

> 9.1. VOS CONTACTS SUR LE TERRITOIRE



1 CENTRE D'AFFAIRES ALSACE NORD

(Marchés Entreprises et ESS⁽¹⁾)

Franck WENDLING, Directeur
1, avenue du Rhin - 67925 STRASBOURG Cedex 9
Tél. : 03 88 52 54 34⁽²⁾

2 CENTRE D'AFFAIRES ALSACE SUD

(Marchés Entreprises et ESS⁽¹⁾)

Franck WENDLING, Directeur
7, avenue de la République - 68000 COLMAR
Tél. : 03 89 32 61 41⁽²⁾
34, avenue du Général Leclerc - 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 32 61 41⁽²⁾

3 CENTRE D'AFFAIRES AUBE HAUTE MARNE

(Marchés Entreprises et ESS⁽¹⁾)

Thierry SENINGE, Directeur
28, Boulevard Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03 25 42 45 00⁽²⁾

4 CENTRE D'AFFAIRES MARNE-ARDENNES

(Marchés Entreprises et ESS⁽¹⁾)

Thierry SENINGE, Directeur
12/14, rue Carnot - 51722 REIMS
Tél. : 03 26 79 76 42⁽²⁾

5 CENTRE D'AFFAIRES NORD LORRAINE

(Marchés Entreprises et ESS⁽¹⁾)

Jean-Christophe LABBÉ, Directeur
5, parvis des Droits de l'Homme - 57000 METZ
Tél. : 03 87 21 31 98⁽²⁾

6 CENTRE D'AFFAIRES SUD LORRAINE

(Marchés Entreprises et ESS⁽¹⁾)

Jean-Christophe LABBÉ, Directeur
49, rue Stanislas - 54000 NANCY
Tél. : 03 83 17 15 95⁽²⁾

7 DIRECTION DE L'IMMOBILIER

(Marché Immobilier Professionnel)

Pierre HUYSENTRUYT, Directeur
12/14, rue Carnot - 51722 REIMS
Tél. : 03 26 79 79 19⁽²⁾

8 DIRECTION DU MARCHÉ INSTITUTIONNEL

(Marchés Secteur Public et Logement Social)

Laurent GIMENEZ, Directeur
1, avenue du Rhin - 67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 52 55 00⁽²⁾

9 DIRECTION DU MARCHÉ DES GRANDES ENTREPRISES

(Marché Entreprises)

Guillaume BRUNET, Directeur
12/14, rue Carnot - 51722 REIMS
5, parvis des Droits de l'Homme - 57000 METZ
1, avenue du Rhin - 67100 STRASBOURG
Tél. : 06 29 58 56 01⁽²⁾

(1) Economie Sociale et Solidaire.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

> 9.2. CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

→ PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

> 9.3. MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

→ TECHNIQUE (TPE) : DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

→ SAV : 0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



➤ 10.1. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d’Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d’Affaires ne vous convient pas, à :

Caisse d’Epargne Grand Est Europe
Service Relations Clientèle
5, Parvis des Droits de l’Homme
57012 METZ Cedex
09.69.36.27.28⁽¹⁾

www.caisse-epargne.fr⁽²⁾ (région Grand Est Europe) rubrique : « Nous contacter » « Réclamations »

■ Délais de traitement

Nous nous engageons à accusé réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d’envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n’excèdera pas deux mois (à compter de la date d’envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d’attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ Cas particulier

Si votre réclamation porte sur l’exécution d’un contrat d’assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com⁽²⁾ - rubrique : « reclamation-et-mediation »

➤ 10.2. PROCÉDURE DE MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas ou en l’absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d’action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ MÉDIATEUR DE L’AMF

L’Autorité des Marchés Financiers dispose d’un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d’un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l’information des investisseurs, l’exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc⁽¹⁾...

Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org/le-mediateur⁽²⁾ bouton « Saisir le médiateur ».

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l’adresse suivante :

Médiateur de l’AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<https://www.amf-france.org/fr>⁽²⁾

ou en scannant le QR code



■ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un **service gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d’entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l’obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l’affacturation et à l’assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽²⁾

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L’ASSURANCE POUR LES TPE ET PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l’exécution d’un contrat d’assurance, le souscripteur peut formuler une demande d’informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l’assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l’Assurance :

Médiation de l’Assurance
TSA 50110
75441 PARIS Cedex 09.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l’AMF disponible sur le site Internet de l’AMF : www.amf-france.org (coût de connexion selon votre opérateur)

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

10 RÉSOLUDRE UN LITIGE

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>)⁽¹¹⁾ précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

➤ 10.3. POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d’Affaires ou consultez notre site internet :

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ > Grand Est Europe.

NOTES

This image shows a full page of white paper with horizontal dashed lines, typical of primary-ruled notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr

(Coût de connexion selon votre opérateur)



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe



CEGEE, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 681 876 700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers graphiques n°FR232581_01QHNQ (BPCE-SIRET 493 455 042).

Crédit photo : iStock - Imprimeur : Vagner Graphic - Réf : 113362
01/2026